

République Française
Département LOIRET
Commune d'AUTRUY SUR JUINE
Mairie - 2 rue des Essarts
Tél. 02 38 32 50 76 - Fax 02 38 32 52 56

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE
Séance du 26/10/2023

L'an 2023 et le Jeudi 26 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Maire, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, M. FRANCHOMME Gwenn, M. MOUHOT Florent, M. THIRIAU Philippe, M. DUBOCQ Frédéric, Mme PASQUIER Marinette, M. LOMBART Jean-Marc, M. DAUBIGNARD Fabien.

Absents : Mme DOZIAS Catherine, excusée (Procuration à Mme ROLLET Magali), Mme RIVIERE Claire, excusée (Procuration à M. DUBOCQ Frédéric), Mme LEGRAND Virginie, M. ADAMOPULOS Constantin.

Secrétaire : M. MOUHOT Florent

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 20 Octobre 2023

Date d'affichage : 20 Octobre 2023

SOMMAIRE

- . Construction d'une boulangerie - Marché public
- . Avis sur le projet éolien des Six Chemins développé sur la commune d'Autruy-sur-Juine
- . Affaires diverses

réf : 2023-52 – Construction d'une boulangerie – Marché public

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport des analyses des offres établi par CS Architecture, le maître d'oeuvre,

Considérant que les offres pour les lots 3 : Couverture, 6 : cloisons propres et 11 : Equipement frigorifique excèdent les crédits budgétaires alloués au marché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que les offres remises pour les lots 3, 6 et 11 sont inacceptables au motif que les prix excèdent les estimations du maître d'oeuvre et les crédits budgétaires alloués au marché "Construction d'une boulangerie". Le marché, pour ces trois lots, est donc déclaré sans suite et une nouvelle procédure de marché de gré à gré sera relancée pour les lots 3, 6 et 11 ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Pour information, un courrier a été adressé à chaque entreprise (à l'exception bien entendu les lots 3, 6 et 11) leur demandant si elle maintient son offre en intégrant la quantité d'heures d'insertion demandée. En effet, la commune ne peut prétendre à une subvention de la Région (qui est de 30 % du montant des travaux HT) que si le projet prévoit une clause d'insertion représentant à minima 5 % des heures travaillées pour la totalité du projet. Une réponse est demandée pour le 3 novembre midi. En cas de refus, il faudra éventuellement envisager relancer le marché. A suivre.

Au regard de la charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés, la collectivité s'assure que si un élu détient un intérêt direct (ou indirect) sur le projet éolien (en particulier sur le foncier au motif que lui ou sa famille serait propriétaire ou exploitant agricole de parcelles susceptibles d'accueillir une partie du projet), il s'abstiendra de toute présence et de toute participation aux séances et aux votes du Conseil municipal. **M. DAUBIGNARD Fabien sort donc de la salle.**

réf : 2023-53 - Avis sur le projet éolien des Six Chemins développé sur la commune d'Autruy-sur-Juine

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'un projet éolien, porté par la Société d'Exploitation PARC EOLIEN DES SIX CHEMINS SAS (ERG), est en cours depuis 2017 sur les communes d'Autruy-sur-Juine et Pannecières. Ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations favorables du Conseil Municipal, tant sur son développement (11/04/2017) que sur la mise à disposition des chemins communaux (15/09/2022), ainsi que des discussions sur le nom du parc (15/09/2022) et les zones d'accélération (07/09/2023). Aujourd'hui, les études arrivent à leur terme et un dossier de demande d'Autorisation Environnementale va être déposé par ERG auprès de la Préfecture.

Conformément à l'article L.181-28-2 du Code l'Environnement :

Le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent a adressé au maire de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le Résumé Non Technique de l'étude d'impact (RNT).

Dans un délai d'un mois à compter de l'envoi du RNT et après délibération du conseil municipal, le maire de la commune d'implantation du projet adresse au porteur de projet ses observations sur le projet. En l'absence de réaction passé ce délai, le maire est réputé avoir renoncé à adresser ses observations.

Monsieur le Maire présente les principaux éléments du dossier figurant dans le RNT envoyé le 18/10/2023 par ERG.

Après de nombreuses années d'études et une période de concertation menée sur plusieurs mois (entre 2021 et 2022), le projet final consiste en deux lignes parallèles de 4 et 2 éoliennes avec respectivement 3 éoliennes sur Autruy-sur-Juine et 3 sur Pannecières.

Positionnées de façon réfléchie sur des terres agricoles (aux moindres enjeux écologiques) et à plus d'un kilomètre des habitations (à l'exception de l'éolienne E4 située à plus de 750 m), les éoliennes s'insèrent dans le paysage tout en préservant la tranquillité des riverains d'un point de vue acoustique. Concernant l'éolienne E5, Monsieur le Maire informe ses conseillers que la société ERG est prête à la déplacer à plus de 950 m de la première habitation si les conditions foncières évoluent. Trois modèles d'éolienne sont envisagés : l'éolienne V136 du constructeur danois Vestas d'une puissance unitaire de 4,2 MW (mégawatts) et d'une hauteur de 97 m au moyeu ; l'éolienne E138 du constructeur allemand Enercon d'une puissance unitaire de 4,2 MW et d'une hauteur de 96 m au moyeu ; et l'éolienne N131 du constructeur allemand Nordex. Placées stratégiquement à distance suffisante des unes des autres, celles-ci permettront de produire près de 62,5 GWh (gigawatt-heures) d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 11 358 foyers de la région Centre-Val de Loire. En parallèle, d'un point de vue écologique, le parc éolien permettra d'éviter l'émission de 2 750 tonnes de CO₂ par an.

Enfin, Monsieur le Maire informe que de nombreuses mesures ont été prévues par ERG, d'une part pour obtenir un parc éolien aux impacts sur l'environnement les plus faibles possibles, et d'autre part pour apporter des bénéfices concrets et directs aux communes d'accueil du projet. Ainsi, un partenariat a été conclu entre les sociétés ERG et Effy afin de fournir un conseil expert et une aide financière aux riverains en matière de rénovation énergétique de leur logement, et un soutien financier sera apporté à des projets communaux énergétiques ou environnementaux tels que l'installation de bornes de recharge électriques, la rénovation de la salle communale ou encore la réduction des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts de la commune.

Suite à la présentation de ces éléments, la question posée est la suivante :

Avez-vous des observations sur le projet d'implantation présenté par la Société d'Exploitation PARC EOLIEN DES SIX CHEMINS (ERG) sur la commune d'Autruy-sur-Juine ?

Que l'éolienne E4 soit installée à au moins 1 km des premières habitations

Décision :

Le Conseil municipal confirme avoir pris connaissance du RNT et après discussion, formule les observations suivantes :

- . Implantation de l'éolienne E4 à 1 000 mètres des premières habitations ;
- . Amélioration et entretien régulier des chemins ;
- . Maintien des retombées fiscales de 31 000 €/an à minima pendant toute la durée de vie du parc éolien ;
- . Versement de la participation ERG à hauteur de 300 000 € quelque que soit le montant total de dépenses des projets.

et charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment de notifier la présente délibération à ERG Développement France.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

Monsieur DAUBIGNARD Fabien regagne la salle.

Affaires diverses

Bornage des terrains se trouvant à proximité de la future boulangerie :

Le 23 février 2023, le Conseil Municipal a accepté le projet de bornage division de 3 terrains ZT n° 40, 41 et 470. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a enfin obtenu l'accord de l'ensemble des propriétaires. Il doit s'entretenir demain avec le géomètre (la SCP PERRONNET-LUCAS) avant de contacter l'étude notariale de Méréville pour la constitution et la rédaction des statuts de l'Association Foncière Urbaine Libre.

Stérilisation des chats :

Suite à la demande de Mme PASQUIER, des renseignements ont été pris auprès de la commune de DADONVILLE. Cette collectivité a signé une convention avec l'Association 30 millions d'amis qui prend en charge 50 % des frais de vétérinaire, soit 40 € par chat. Encore faut-il trouver le professionnel qui accepte d'opérer pour ce tarif. De plus, c'est aux employés communaux d'attraper les animaux. Les coordonnées téléphoniques et adresse mail ont été transmises à Mme PASQUIER Marinette. A suivre.

Divers :

Un artisan de Guillerval vient de créer sa société d'électricité et souhaiterait pouvoir paraître dans le bulletin municipal afin de se faire connaître. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à sa demande mais il peut venir déposer des cartes de visite à l'accueil de la mairie.

Colis de Noël :

Les achats, cette année, seront effectués auprès d'Esprit Gourmet d'Annecy : colis simple pour les personnes seules, coffret duo pour les couples « Cosy gourmet » et coffret « bien-être et douceurs » pour les personnes en maison de retraite.

Plantations d'automne :

Cette année, le choix s'est porté sur des pensées, primevères et myosotis pour un coût total de 455.98 € - achat effectué auprès de l'ESAT Les Cèdres de Pithiviers.

Bourse aux fleurs :

Elle se tiendra le samedi 4 Novembre de 10 h à midi dans la cour de l'ex-presbytère.

Chemin des Fortifications :

Dans un premier temps, une saignée sera effectuée à partir de la rue du Château d'Eau jusqu'à la mare pour évacuer l'eau de pluie.

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le Jeudi 23 Novembre 2023 à 20 heures en Mairie.

La séance est levée à 22 heures 15

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Christophe GUERTON

